

Affiché le 18.01.2023

ID: 022-200067981-20230117-DELBU2023_01_02-DE



Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE du mardi 17 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; PRIGENT Christian; LE BARS Yannick; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; CHAPPE Fanny; BILLAUX Béatrice; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absent excusé: PARISCOAT Dominique



DELBU2023-01-002

Santé - Contrat Local de Santé : ajout fiche action Sport Santé

En 2021, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor communauté ont contractualisé avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne un 2nd Contrat Local de Santé afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Particulièrement concernés par des problématiques de santé (prévalence de certaines maladies, des affections longues durées, et par une mortalité supérieure au niveau national). Le manque d'activité physique constitue la première cause de mortalité évitable dans le monde, devant le tabac. Ce constat a incité les pouvoirs publics (via des plans nationaux et régionaux « Sport Santé Bien Etre ») à promouvoir des recommandations en matière d'activité physique.

L'activité physique permet un gain en espérance de vie et espérance de vie en bonne santé et produit, dès 30 minutes d'activité modérée par jour :

- Une baisse de la mortalité toutes causes confondues,
- Une baisse du risque de pathologies chroniques,
- Une baisse dans la survenue des maladies chroniques,
- Un meilleur sommeil,
- Des bénéfices sur la santé mentale,
- Une baisse des dépenses de soins.

Au regard de ces enjeux et de l'intérêt grandissant soulevé par les services des collectivités porteuses du CLS, par les professionnels du monde sportifs et des professionnels de santé, pour investir ce sujet, un partenariat est proposé pour développer un projet de sport santé du le territoire.

Pilote du projet : VYV3 Bretagne

Projet : Déployer des permanences sport santé sur le territoire CLS (à raison de 8h par semaine - soit deux permanences de 4h). Ces permanences permettent de réaliser :

- Une information et une sensibilisation sur l'intérêt de la pratique,
- La réalisation de bilans de diagnostic sportif: capacités physiques, motivation, rapport à l'APS,
- Une orientation vers l'offre et les lieux de pratique à proximité.



Financements nécessaires à l'expérimentation du projet :

- 45 000€ à répartir sur 3 ans 4,
- Subvention (ARS) sollicitée et obtenue par VYV3 Bretagne pour déployer le projet sur le territoire du Contrat Local de Santé,
- Ce financement permet d'assurer l'ingénierie déployée par VYV3 Bretagne pour organiser les permanences sur le territoire CLS: Temps humain éducateur sportif (0.2 ETP), Temps coordination, Temps de secrétariat, Frais de mission.

Partenariat attendu de la part des collectivités :

Soutien des EPCI en matière de coordination territoriale et appui logistique :

- Appui dans le lien et l'organisation des temps fort auprès des professionnels de santé pour sensibiliser à l'intérêt de la sensibilisation autour du sport santé et de la prescription,
- Appui dans le lien et l'organisation de temps fort auprès des professionnels du monde sportif,
- Appui au recensement des professionnels formés au sport santé,
- Lien aux communes,
- Appui à la réservation des salles de permanences et/ou des gymnases pour les cours passerelle
- Appui à la réflexion de la pérennisation du projet.

Soutien des EPCI en matière de communication :

 Réalisation de campagnes et de supports de communication pour informer les citoyens de l'organisation des permanences de "la Maison Sport Santé".

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De se prononcer favorablement en faveur de l'expérimentation Maison sport santé portée par VYV3 Bretagne, au titre du Contrat Local de Santé;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet (convention de partenariat, avenant au CLS, ...)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme

Le Président, Vincent LE MEAUX

